

Rapporteur : Madame Evelyne AZIHARI

OBJET : Demande de subvention pour l'acquisition d'un véhicule électrique à l'usage des élus de la Ville

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la politique régionale de soutien au développement des véhicules électriques, les collectivités peuvent bénéficier du fonds régional d'excellence environnementale pour renouveler ou compléter leur flotte automobile par l'achat de véhicules écologiques.

*La Ville de Châtelleraut souhaite saisir cette opportunité pour mettre à disposition des élus un véhicule électrique qui leur permettra d'effectuer leurs déplacements de proximité en limitant les émissions de CO2 et en faisant la promotion publique d'un autre usage de l'automobile.
Cette action entre dans la démarche générale Cit'ergie qui doit conduire la collectivité à réduire fortement son empreinte climatique.*

Plan de financement prévisionnel :

Subvention ADEME :	2 000 € (15,20%)
Subvention Conseil Régional :	2 000 € (15,20%)
Fonds propres :	9 156 € (69,60%)

Total : 13 156 € TTC

* * * * *

VU la délibération n°16 du Conseil municipal du 15 avril 2009 qui engage la Ville dans la démarche de labellisation Cit'ergie;

CONSIDERANT que les élus ont à jouer un rôle de premier ordre pour faire évoluer les comportements dans le domaine de la mobilité,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide de solliciter de la part du Conseil Régional et de l'ADEME, une subvention pour l'achat d'un véhicule électrique.

La recette correspondante sera inscrite sur le compte 021.1/1322/P1032/3631

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le maire de la ville de Châtelleraut
Transmis à la sous préfecture, le 10/12/09
Publié en mairie le 9/12/09

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
Le directeur général adjoint des services
Philippe Turbault